

**DREAL
AQUITAINE**

Service Patrimoine,
Ressources, Eau,
Biodiversité

Natura 2000

Mars 2014

Journée régionale N2000

Etat de conservation

19 décembre 2013



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Aquitaine

www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr



Journée régionale Natura 2000 sur l'état de conservation

19 décembre 2013

Déroulement de la journée

Mot d'accueil (<i>Philippe Roubieu, Directeur adjoint de la DREAL</i>).....	p.4
L'état de conservation, le cœur de Natura 2000 (<i>Farid Bensettiti, Muséum national d'histoire naturelle</i>).....	p.5
Natura et les enjeux relatifs à la préservation des poissons migrateurs : à la recherche de synergies (<i>Gilles Adam, DREAL Aquitaine</i>).....	p.8
Le suivi de l'état de conservation : de la parcelle à l'échelle biogéographique (<i>Anthony Le Fouler, Grégory Caze, Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique</i>).....	p.12
Hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats et espèces en Aquitaine (<i>Ghislaine BRODIEZ, DREAL</i>).....	p.15
De l'état de conservation aux mesures de gestion (<i>François Prud'Homme, Conservatoire Botanique Pyrénées-Midi-Pyrénées</i>).....	p.19
Cohérence SAGE et Natura : le rôle clé de l'animateur (<i>Frank Quenault, SIAEBVELG</i>).....	p.22
Partage des connaissances : les nouveaux outils (<i>Yann De Beaulieu, DREAL, Marie BARNEIX, OAFS, Grégory Caze, CBNSA</i>).....	p.25

Mot d'accueil
de Philippe ROUBIEU, directeur adjoint à la DREAL Aquitaine

Notion centrale du dispositif Natura 2000, l'état de conservation est souvent difficile à appréhender. La DREAL Aquitaine a souhaité réunir les acteurs du réseau Natura 2000 (opérateurs et animateurs de Docob, collectivités, associations, bureaux d'études) afin de partager les connaissances et d'échanger sur les pratiques favorables au maintien ou à l'amélioration de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Si les DDT(M) sont les interlocuteurs de proximité de l'élaboration des Docob jusqu'à la mise en œuvre des mesures de gestion, l'accompagnement et l'instruction des évaluations d'incidences, la DREAL a son rôle à jouer : articulation avec le monde scientifique, garante au niveau de l'Aquitaine de l'efficacité de l'utilisation des fonds (jugée sur les résultats), animatrice d'un réseau régional.

Il apparaît indispensable de recentrer l'action du réseau Natura 2000 sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire à au moins deux titres :

- le rapportage communautaire de 2013 montre un état de conservation défavorable sur la grande majorité des habitats et espèces d'intérêt communautaire du domaine atlantique (la situation est moins défavorable pour le domaine alpin), avec une responsabilité majeure de l'Aquitaine pour certains d'entre eux (comme la Barbastelle),
- la récente montée en puissance de la mise en gestion du réseau en Aquitaine (animation des sites, demandes de contrats) implique des besoins humains et financiers croissants, nous amenant à réfléchir à un ciblage de l'action et une concentration des moyens vers le cœur de la politique.

2014 est une année charnière avec mise en place des programmes de développement rural régionaux pour la période 2014-2020. Les animateurs, les collectivités, l'Etat ont chacun un rôle à jouer à la fois pour rechercher la cohérence de politiques publiques, porter à connaissances les enjeux du site, informer sur les outils de gestion et améliorer les connaissances. L'animateur Natura est au cœur d'une action territoriale, et doit rechercher des synergies pour assurer une cohérence et une complémentarité de son action avec les autres politiques de préservation de la biodiversité.

Dans cette logique, la DREAL, en lien avec les DDT/M va poursuivre en 2014 un travail de hiérarchisation des enjeux de conservation aquitains, déjà amorcé avec le conservatoire scientifique régional du patrimoine naturel. Ce travail va se décliner sur plusieurs champs :

- aide à l'instruction des évaluations d'incidences,
- priorisation des mesures contractuelles,
- ciblage de l'animation sur les habitats et espèces à fort enjeu et identification des outils les plus adaptés,
- priorisation des suivis scientifiques,
- définition et hiérarchisation des enjeux de conservation des Docob.

Intervenant : Farid BENSETTITI, Muséum national d'histoire naturelle, en charge du suivi et de l'évaluation de l'état de conservation

mail : farid.bensettiti@mnhn.fr

Résumé

Deux directives européennes, les directives « Oiseaux » (79/409/CEE) et « Habitats-Faune-Flore » (92/43/CEE) (DHFF), ont été fondatrices d'un réseau écologique européen de sites dédiés à la protection d'habitats naturels et semi-naturels et d'espèces rares, endémiques ou menacées, appelé Natura 2000. En 2001, la France a réalisé la transposition de ces deux directives en adoptant une législation spécifique sur la mise en place des sites Natura 2000 et leur gestion (Docob). L'objectif de cette politique est de garantir le maintien de processus biologiques ou des éléments nécessaires à la conservation des types d'habitats ou des espèces pour lesquels les sites ont été désignés, c'est pourquoi une évaluation de leur état de conservation est nécessaire.

L'article 17 de la DHFF stipule que l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire des annexes I, II, IV et V au niveau biogéographique doit être évalué tous les six ans et rendu sous forme d'un rapport (rapportage) à la Commission européenne ; parallèlement à cette évaluation nationale, l'article R.414-11 du Code de l'environnement qui est la transposition dans le droit français de l'article 6.1 de la DHFF impose d'évaluer dans les sites du réseau Natura 2000, l'état de conservation des 132 habitats naturels et des 156 espèces d'intérêt communautaire présents au niveau national. Cet état doit être renseigné dans les documents d'objectifs pour chaque site Natura 2000.

L'évaluation de l'état de conservation à l'intérieur des sites Natura 2000 étant une obligation dans le droit français, pour faciliter le travail des opérateurs et permettre une future comparaison et mutualisation des données entre les sites, le MNHN a été chargé par le MEDDE de mettre en place des méthodes standardisées au niveau français pour évaluer l'état de conservation de tous les habitats d'intérêt communautaire.

→ Voir diaporama « [1_EC_France_Europe](#) »

Présentation

Généralités

L'article 17 de la DHFF stipule que l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire des annexes I, II, IV et V (soit plus de 300 espèces et 110 habitats pour la France) au niveau biogéographique doit être évalué tous les six ans et rendu sous forme d'un rapport (rapportage) à la Commission européenne¹.

Celui-ci est élaboré selon la même méthode dans toute l'Europe. En principe ce rapportage devrait être l'aboutissement d'une surveillance mais il n'existe pour l'instant aucun dispositif de suivi. Ce point est en cours de réflexion au niveau du Muséum. L'évaluation porte sur l'ensemble du territoire national à l'échelle de chaque région biogéographique (ce qui permet ensuite une compilation/comparaison pour chaque région au niveau européen). L'objectif de ces évaluations étant d'orienter les politiques au niveau européen, elles se font sur la base de macro-indicateurs. Autres principes de cette méthode : elle tient compte du principe de précaution (tous les paramètres doivent être favorables pour conclure à un état de conservation favorable), et se fonde sur des tendances globales d'évolution des habitats et des espèces.

¹ L'article 11 de la Directive précise quant à lui que « Les États membres assurent la surveillance de l'état de conservation des espèces et habitats naturels visés à l'article 2, en tenant particulièrement compte des types d'habitats naturels prioritaires et des espèces prioritaires »

En 2013 comme en 2007 le rapportage s'est essentiellement basé sur du dire d'experts. Fin décembre, 20 pays sur 28 avaient remis leur rapport. En France, l'évaluation s'est faite sous maîtrise d'ouvrage DEB (direction de l'eau et de la biodiversité au Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) et maîtrise d'œuvre MNHN.

Entre les deux évaluations, la connaissance s'est nettement améliorée (passage d'un état de conservation inconnu de 25 % à 18%). On constate souvent une translation d'un état « défavorable mauvais » à « défavorable inadéquat » (pour les espèces et pour les habitats), ce qui pourrait provenir d'une meilleure maîtrise de la méthode par les experts (moins de suspicions) qui l'appliqueraient donc de manière différente (moins sévère).

Les conclusions sont toutefois inquiétantes pour la zone Atlantique notamment pour les habitats humides, les pelouses et les habitats côtiers et les espèces aquatiques, sachant que les espèces et les milieux marins sont peu connus (constat général au niveau européen, la Commission demande d'ailleurs d'intensifier les efforts sur ce point). Un certain nombre de menaces ont été identifiées et hiérarchisées (voir diaporama). Autres éléments de conclusions : manque de culture de suivi/monitoring, le manque de données (sachant que le programme de cartographie de la végétation à l'échelle française est actuellement en pause faute de crédits), l'évolution de l'état de conservation n'est pas forcément perceptible sur un pas de temps de 6 ans. L'influence du réseau Natura 2000 sur les résultats reste à étudier.

Pour plus d'informations sur les résultats voir :

<http://inpn.mnhn.fr/telechargement/documentation/natura2000/evaluation>

L'évaluation de l'état de conservation à l'échelle des sites Natura 2000

Parallèlement à l'évaluation nationale, l'article R.414-11 du Code de l'environnement qui est la transposition dans le droit français de l'article 6.1 de la DHFF impose d'évaluer dans les sites du réseau Natura 2000, l'état de conservation des 132 habitats naturels et des 156 espèces d'intérêt communautaire présents au niveau national. Cet état doit être renseigné dans les documents d'objectifs pour chaque site Natura 2000.

L'évaluation de l'état de conservation à l'intérieur des sites Natura 2000 étant une obligation dans le droit français, pour faciliter le travail des opérateurs et permettre une future comparaison et mutualisation des données entre les sites, le MNHN a été chargé par le MEDDE de mettre en place des méthodes standardisées au niveau français pour évaluer l'état de conservation de tous les habitats d'intérêt communautaire. Pour plus d'informations sur les objectifs et les principes de base de ces méthodes : voir le diaporama (à partir de la diapo 20). Ces méthodes sont conçues en collaboration avec des acteurs de terrains (Parc,...) et sont elles-mêmes régulièrement évaluées (recalibrage des seuils, choisis parfois de manière très empirique, en fonction de l'évolution des connaissances, test des indicateurs,...).

Échanges avec la salle

Question de Pascal TARTARY (CEN Aquitaine) : Des liens sont-ils établis, et comment, entre ce rapportage et les listes rouges (méthodes et résultats) ?

Réponse de Farid BENSETTITI : les deux approches sont différentes (notamment on ne réfléchit pas aux mêmes échelles) mais les résultats de chaque démarche sont globalement cohérents. Il n'existe pas de méthodologie commune (pas de critères communs) à l'échelle européenne.

Question de Gauthier WATELLE (Communauté de communes de l'Estuaire) : de quelle manière est envisagée l'intégration des animateurs Natura 2000 dans les suivis de l'état de conservation des sites ?

Réponse de Farid BENSETTITI : le rôle du Muséum est de proposer des outils et un cadrage scientifique et technique des méthodes d'évaluation mais il n'intervient pas dans l'évaluation à l'échelle des sites Natura.

Réponse de Sophie AUDOUARD (DREAL) : cet aspect sera davantage développé par la suite. Par faute de moyens mais aussi de méthode, il est vrai que ces dernières années l'accent n'a pas été mis sur les questions de suivi dans le cadre de l'animation.

Question de Thierry LAPORTE (CEN Aquitaine) : quels sont les biais qui ont pu être induits par le retard de l'Aquitaine dans l'acquisition de connaissances sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire et quels pourraient être les impacts sur les résultats (Atlantique par exemple) ?

Réponse de Farid BENSETTITI : Le travail est effectué sur la base des meilleures données possibles et certains territoires souffrent effectivement d'un manque de données. Mais il convient de relativiser les résultats qui doivent bien se lire à une échelle biogéographique et qui peuvent être relativement éloignés du vécu des acteurs de terrain.

Question de Marine HÉDIARD (Landes Nature) : Y a-t-il des acteurs de terrains dans les groupes de travail qui définissent les indicateurs à l'échelle européenne, afin de vérifier qu'ils sont effectivement utilisables ?

Réponse de Farid BENSETTITI : Des gestionnaires type Réserves Naturelles, Parcs, Conservatoires d'espaces naturels, Conservatoires botaniques,.. sont associés notamment dans les phases de test mais parfois aussi au moment de l'élaboration de la méthode. Il n'y a pas forcément d'animateurs Natura 2000.

Natura et les enjeux relatifs à la préservation des poissons migrateurs : à la recherche de synergie

Intervenant : Gilles ADAM, DREAL Aquitaine, chargé de la gestion des poissons migrateurs amphihalins

mail : gilles.adam@developpement-durable.gouv.fr

Suivi des populations et de leurs habitats, estimation des tendances d'évolution,... Tel le Bourgeois gentilhomme, les politiques relatives aux poissons migrateurs font de l'évaluation de l'état de conservation sans le savoir. Des articulations sont donc à rechercher sur les outils de connaissance et les programmes d'action.

Résumé

Agir en faveur des poissons migrateurs, c'est avant tout œuvrer pour le respect et la restauration des milieux aquatiques. Deux comités de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI) définissent les plans de gestion des poissons migrateurs : PLAGEPOMI Garonne, Dordogne, Charente, Seudre et Leyre et PLAGEPOMI Adour et côtiers littoraux. Ces plans fixent pour 5 ans les mesures utiles à la reproduction, au développement, à la conservation et à la circulation des espèces, les plans de soutien d'effectifs ainsi que les conditions d'exercice de la pêche dans leurs bassins respectifs.

Les poissons migrateurs amphihalins vivent alternativement en eau douce et en eau marine. Excepté l'anguille qui se reproduit en mer, tous se reproduisent dans les cours d'eau qu'ils quitteront après quelques mois ou plusieurs années de croissance. Le saumon atlantique se maintient dans les gaves et fait l'objet d'un plan de réintroduction non concluant en Garonne et Dordogne. L'esturgeon européen est au bord de l'extinction mondiale. La grande alose disparaît de la Garonne et de la Dordogne mais se maintient ailleurs. La lamproie marine fluctue au cours de cycles encore mystérieux. L'alose feinte et la lamproie fluviatile semblent se maintenir mais le diagnostic repose sur peu d'éléments. Espèces fragiles, sensibles à l'état de leurs habitats (frayères, nurseries), soumises aux perturbations anthropiques, les poissons migrateurs témoignent de la qualité de l'environnement aquatique.

Une bonne connaissance des acteurs et des différents leviers d'action est nécessaire afin de rendre plus efficace l'action de chacun. A ce titre, les actions des plans de gestion des poissons migrateurs peuvent utilement être déclinées dans les documents de planification à l'échelle du bassin (SDAGE) ou des territoires (SAGE, Docob Natura 2000, contrats de rivières, plans de gestion des étiages...).

→ Voir diaporama « [2 poissons migrateurs](#) »

Présentation

Contexte

Les poissons migrateurs sont protégés à plus d'un titre (du niveau international au niveau local). La réglementation s'applique via deux outils : le plan de gestion des poissons migrateurs ou PLAGEPOMI (aspects pêche et suivi des populations) et le schéma d'aménagement et de gestion des eaux ou SAGE (gestion quantitative et qualitative de l'eau, plus tourné sur les problématiques d'habitats). Sur le bassin Adour Garonne, concerné par l'ensemble des poissons migrateurs de France, il existe deux comités de gestion des poissons migrateurs, en charge de la définition des PLAGEPOMI : le COGEPOMI Garonne, Dordogne, Charente, Seudre et Leyre et le COGEPOMI Adour et côtiers littoraux.

Espèce menacée de disparition, il a été utilisé jusque dans les années 80 pour sa chair et pour produire du caviar. La pêche est interdite depuis 1982. La dernière reproduction naturelle remonte à 1994. L'Esturgeon européen fait l'objet d'un plan national d'actions qui prévoit :

- la **protection des individus** : l'espèce souffre encore pourtant de captures accidentelles voire de ventes illégales,
- la **protection des habitats** : notamment des zones de frayères, assez bien connues en fleuve. Les habitats sont globalement en nombre suffisants et plutôt en bon état, l'objectif est donc de les maintenir : tous travaux sur ces habitats sont donc interdits,
- du **soutien aux populations** via l'élevage et le lâcher d'alevins : il s'agit de la seule méthode efficace qui a été trouvée jusqu'à aujourd'hui pour maintenir les populations. Une reproduction en captivité est organisée depuis 2007, 500 à 700 000 alevins ont été lâchés dans la Garonne et la Dordogne sur les trois dernières années,
- la recherche de coopération internationale.

Les plans de gestions des poissons migrateurs

Ils concernent tous les poissons migrateurs sauf l'Esturgeon, traité à part.

Ces plans fixent pour 5 ans les mesures utiles à la reproduction, au développement, à la conservation et à la circulation des espèces, les plans de soutien d'effectifs ainsi que les conditions d'exercice de la pêche dans leurs bassins respectifs. Ils se déclinent sur 8 sous-territoires dont 2 en Aquitaine.

Les COGEPOMI, dont la composition est arrêtée par le préfet de département pour une durée de 5 ans, associent, en plus des membres officiels (principalement des administrations et des représentants de la pêche) beaucoup d'autres acteurs tels que des entreprises, des scientifiques,... bien que sans voix délibératives.

Les PLAGEPOMI sont actuellement en révision. Un bilan sur l'état des espèces et une évaluation des mesures ont été réalisés. Résultats de l'évaluation de l'état des populations :

- certaines espèces sont très peu connues : Alose feinte et Lamproie de rivière (qui est un agnate et non un poisson),
- deux espèces sont en mauvais état : l'Anguille et la Grande Alose dont l'état très alarmant a conduit à une interdiction de pêche,
- le Saumon est une espèce disparue en Aquitaine que l'on tente de réintroduire,
- la Lamproie marine (agnathe) : plutôt en bon état de conservation même si on constate de grandes fluctuations, difficiles à comprendre,
- l'Esturgeon : état stationnaire, les efforts de soutien aux populations semblent porter leurs fruits.

Ces plans représentent un budget annuel d'environ 6 millions d'euros (dont 57 % sur la continuité écologique) financés principalement par l'Agence de l'Eau et l'Europe, ainsi que les conseils généraux et le conseil régional. Une part relativement importante est consacrée aux suivis écologiques.

Gestion au niveau local

Les COGEPOMI ont été impliqués dans l'élaboration du SDAGE 2010-2015.

Les PLAGEPOMI et le SDAGE peuvent se décliner au niveau local via plusieurs outils :

- des outils réglementaires tels que les listes des cours d'eau classés au titre de la continuité écologique (art. L214-17 CE) :
 - Liste 1 : interdiction de nouveaux obstacles à la continuité écologique
 - Liste 2 : rétablissement de la continuité (poissons et sédiments) sur les obstacles existants
- les SAGE, opposables juridiquement. Actuellement en Aquitaine : 5 en révision, 1 en cours de mise en œuvre, 15 en cours d'élaboration, 1 en émergence,
- les plans de gestion des étiages, documents contractuels ayant vocation à permettre de retrouver un équilibre entre la disponibilité de la ressource en eau et les usages,
- les contrats de rivières : sans portée juridique,
- Natura 2000 même si l'Anguille n'est pas dans l'Annexe II.

La traduction des enjeux « poissons migrateurs » dans tous ces outils n'est pas forcément établie actuellement. Il s'agit justement d'une des préoccupations pour les années à venir.

Échanges avec la salle

Question de Farid BENSETTITI (MNHN) : Le suivi des populations et de leurs habitats est-il réalisé en milieu marin ? Est-ce prévu à l'avenir ?

Réponse de Gilles ADAM : à part les déclarations de pêches accidentelles rien n'est mis en place pour suivre ce qui se passe en milieu marin qui constitue une sorte de boîte noire dont on constate le bon ou le mauvais fonctionnement au moment des retours dans les bassins aquitains. Les PLAGEPOMI s'arrêtent aux limites de la mer donc il n'est pas prévu d'aller plus loin. À noter que le MNHN mène des études avec une approche génétique (assez nouveau) pour voir s'il existe des croisements entre les populations des différents bassins.

Question de Gauthier WATELLE (Communauté de communes de l'Estuaire) : Quelles sont les pistes pour intégrer ces préoccupations à Natura 2000 ?

Réponse de Gilles ADAM : c'est une lacune, la question de l'articulation avec les autres outils n'avait jamais vraiment été posée avant cette année. Il existe toutefois aujourd'hui des structures qui portent à la fois l'animation des actions sur les poissons migrateurs et des sites Natura 2000.

Question de Thierry LAPORTE (CEN Aquitaine) : Une évaluation de l'état de conservation des habitats de ces espèces a-t-elle été menée et y a-t-il une réflexion sur les liens entre les habitats terrestres et les poissons migrateurs ? Des liens sont-ils faits avec ce qui se passe sur les habitats terrestres ?

Réponse de Gilles ADAM : on connaît assez bien les habitats des espèces, notamment les sites de reproduction. Ils évoluent : par exemple les dernières grandes crues ont modifié la localisation des sites de reproduction des saumons en amont. Il reste beaucoup d'interrogations sur l'influence d'éléments externes (intrants, pollutions, ...). Par exemple on ne comprend pas pourquoi l'alose disparaît des bassins. Il y avait de la surpêche, ce n'est plus le cas pourtant elle continue à décliner. Les paramètres « température » et « oxygène dissout » ont également été écartés : les aloses semblent résistantes sur ces aspects. Les études se poursuivent.

Remarque de Natacha DULKA (DREAL) : en Aquitaine les enjeux en termes d'action ne sont pas forcément les mêmes en fonction des espèces : on voit que pour le Saumon il s'agit plutôt d'assurer les continuités, pour d'autres il s'agit plus de préserver leurs habitats.

Réponse de Gilles ADAM : le PLAGEPOMI doit adapter le plan d'action pour chaque espèce.

Remarque de Marine HÉDIARD (Landes Nature) : par expérience, travailler à l'articulation des outils avec tous les acteurs locaux est très chronophage. Il est donc nécessaire de donner des moyens aux animateurs donc de financer des jours dédiés.

Réponse de Sophie AUDOUARD (DREAL) : la priorité est actuellement de terminer l'élaboration des Docob mais la DREAL travaille pour négocier les enveloppes les plus confortables possibles, sachant que jusqu'à présent le budget était tenu mais très contraignant sur certains aspects.

Le suivi de l'état de conservation : de la parcelle à l'échelle biogéographique

Intervenants : Grégory CAZE, Conservatoire Botanique Sud-Atlantique, responsable scientifique, et Anthony LE FOULER, CBNSA, chargé de mission Natura 2000²

mail : cbsa.gc@laposte.net ; cbsa.alf@laposte.net

Résumé

Les Conservatoires Botaniques Nationaux (CBN) sont en charge, conformément à leurs missions de service public relatives à la connaissance et à la conservation de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels, d'une mission permanente consistant en la "surveillance de l'état de conservation des espèces [...] et des habitats [...] d'intérêt communautaire, en vue d'une évaluation régulière aux niveaux biogéographiques et national". Cette évaluation, prévue par la directive européenne Habitats-Faune-Flore (art. 17) est réalisée tous les 6 ans, et permet de nourrir un rapportage fait par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) auprès de la Commission européenne.

A l'échelle des sites Natura 2000, l'article 6 de la DHFF impose en outre d'évaluer sur chaque zone spéciale de conservation l'état de conservation des habitats (HIC) et espèces (EIC) d'intérêt communautaire présents, état qui doit être renseigné dans les Documents d'objectifs, dans le but d'une part de fournir un outil d'évaluation de l'efficacité des mesures de gestion pratiquées, d'autre part de fournir des données qui pourront être agrégées au niveau régional pour nourrir les synthèses attendues.

Dans ce cadre, la DREAL Aquitaine a chargé le CBN Sud-Atlantique de développer, à partir des standards méthodologiques nationaux produits par le MNHN, des méthodes adaptées au contexte régional pour évaluer l'état de conservation de chacun des types d'habitats présents, ainsi que de mettre en place sur le terrain, en lien étroit avec les gestionnaires et opérateurs de sites Natura 2000, des dispositifs de suivi de cet état de conservation.

Le CBN Sud-Atlantique présentera ainsi, en lien avec le CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées pour la partie montagnes des Pyrénées-Atlantiques, les méthodes d'évaluation et les dispositifs de suivi mis en place avec les gestionnaires et opérateurs depuis 2011 en Aquitaine sur chacun des types de systèmes écologiques abordés à ce jour : lagunes, étangs arrière-littoraux, pelouses calcicoles...

→ voir diaporama « [4_Schema_pluriannuel_EC_Aquitaine](#) »
sur les missions du CBN et la mise en place du schéma pluriannuel.

→ voir diaporama « [3_Suivi_EC_reseau_surveillance](#) »
sur la mise en place de ce dispositif de surveillance
(objectif, méthode : avantages et limites aux différentes échelles).

Présentation

Missions du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique et Pyrénées Midi-Pyrénées

Au-delà de la mission d'appui auprès des opérateurs et parfois des animateurs Natura 2000, les CBN ont la mission de réaliser « une surveillance de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire, en vue d'une évaluation régulière aux niveaux biogéographique et national » (circulaire ministérielle du 11 mars 2009). Le programme de travail pluriannuel a débuté en 2010 et s'échelonne jusqu'en 2017.

² Le CBNSA a deux antennes en Aquitaine (le siège au domaine de Certes et une antenne à Saint-Jean-de-Luz) et une en Poitou-Charentes (antenne de Mignaloux-Beauvoir). Sur la prochaine période d'agrément, l'activité va se concentrer sur deux missions : la conservation et l'amélioration des connaissances, avec une priorité sur cette dernière étant donné le retard de la région en matière de connaissances (une des seules régions en France qui n'a pas d'inventaire de la flore ni de liste rouge « flore »).

Au CBNSA, Anthony LE FOULER est responsable de l'élaboration des méthodologies d'évaluation de l'état de conservation des habitats au Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique. Sa mission est de répondre aux interrogations des opérateurs de Docob et de produire des données cohérentes pour le rapport européen. Deux niveaux complexes à emboîter mais qui se nourrissent l'un de l'autre.

Sa méthode de travail se situe dans le droit fil de la standardisation prônée par le Muséum et se divise en deux temps. Le premier consiste à établir les principes de base pour chaque grand type d'habitats, le second à en vérifier la fiabilité sur le terrain.

Depuis deux ans, un réseau de placettes de suivi a été mis en place afin d'alimenter de façon objective le rapportage communautaire de 2020.

Échanges avec la salle

Remarque de Farid BENSETTITI (MNHN) : Les CBN participent également à des programmes nationaux tels que CarHAB (cartographie des végétations de France) ainsi que la déclinaison au niveau association du Prodrome des végétations de France.

Réponse de Grégory CAZE : en effet le CBN effectue également des études spécifiques de caractérisation des habitats mal connus. Ont déjà été étudiés par exemple : les forêts alluviales à bois dur, les forêts dunaires, les forêts à chêne liège (Est du triangle landais).

Question de Jérémy COINON (Syndicat mixte du bassin versant des Nives) : L'évaluation de l'état de conservation sur les sites est du ressort des structures gestionnaires et donc finalement des animateurs qui n'ont pas forcément les outils ni les compétences. Dans quelle mesure la cellule Natura 2000 des CBN va accompagner les animateurs ?

Réponse d'Anthony LE FOULER : 2014 va être l'année de mise en place de cet appui technique à l'animation donc son contenu sera susceptible d'évoluer mais dans un premier il s'agira de se rencontrer pour faire le point sur les habitats présents sur le site, peut-être d'établir un plan d'échantillonnage (mise en place, aide à la reconnaissance des plantes caractéristiques, éventuellement première lecture,...).³

Réponse de Natacha DULKA (DREAL) : l'appui pourra aussi se faire sous forme de journée dédiée comme cela a été testé en octobre 2013 sur la cartographie des habitats en phytosociologie.

Remarques de Thierry LAPORTE (CEN Aquitaine) : L'approche de l'évaluation de l'état de conservation présentée jusqu'à présent est un peu cloisonnée : il existe d'autres indicateurs pertinents qu'il conviendrait d'envisager (au niveau animal, sol, bryophytes,...) même s'ils demandent peut-être un niveau d'expertise plus élevé. Sur le besoin de synergies, de mutualisation, de partage d'expérience, ... il est dommage que les gestionnaires ne soient pas sollicités plus en amont pour apporter leur regard critique notamment sur la faisabilité de ces méthodes alors qu'il existe des gestionnaires qui réalisent déjà des suivis. Exemple du CEN Aquitaine : pelouses sèches, zones humides. Ce dernier souhaiterait d'ailleurs un soutien des CBN pour harmoniser des suivis et caractériser les habitats.

Tous les niveaux (national, régional, local) peuvent et doivent interagir pour travailler sur les méthodes d'évaluation des incidences. Une expérience réalisée dans le Parc National des Écrins a été présentée lors d'une formation ATEN (sur la mise en place de suivis) : il s'agissait d'une collaboration organisée en amont de la mise en place des suivis entre le Parc, des associations (dont le CEN Rhône-Alpes), le CBN,... Un autre sujet de cette formation concernait la démarche d'échantillonnage et montrait l'importance de la biostatistique pour élaborer un bon plan d'échantillonnage (à noter que le conseil scientifique du CBNSA comprend un biostatisticien, Didier ALARD). Certains programmes sont amenés à se développer dans les années à venir. Par exemple, le programme RhoMeO (<http://rhomeo.espaces-naturels.fr/>) qui s'intéresse aux tourbières et zones humides sur le bassin versant Rhône Méditerranée, devrait se décliner dans les autres bassins versants.

Réponse d'Anthony LE FOULER : Le CBN est effectivement tourné vers des critères botaniques mais il est tout à fait ouvert pour travailler avec d'autres partenaires sur des approches plus écosystémiques.

Question de Tanguy LE MOAL (CEN Aquitaine) : Souvent les opérateurs ont des difficultés pour évaluer l'état de conservation des espèces, et en particulier des habitats d'espèces (par exemple la Soldanelle velue), et s'ils veulent être rigoureux, à part indiquer en conclusion « inconnu » « manque d'informations » et décider

³ Du côté du CBNPMP (missions similaires à elles du CBNSA) 2 personnes sont en charge de Natura 2000 : Ludovic OLICARD et François PRUD'HOMME. Voir le diaporama « [6_CBNPMP_Natura2000_AQU_animation](#) » pour voir leurs territoires d'agrément.

de compléments d'informations, ils ne peuvent pas vraiment aller plus loin. Les CBN ont-ils une stratégie pour traiter des espèces d'intérêt communautaire (notamment sur celles pour lesquelles l'Aquitaine et Midi Pyrénées ont une responsabilité particulière) comme il en existe pour les habitats ?

Réponse de Grégory CAZE : il existe effectivement un projet pour étudier les espèces mais qui n'est pas encore véritablement formalisé. Il est prévu de commencer par l'Isoète de Bory en 2014 en travaillant notamment à caractériser ses habitats d'espèces. À noter aussi les travaux menés pour caractériser les habitats d'espèces de *Rumex rupestris* et de l'Angélique des estuaires, avec pour cette dernière des propositions d'évaluation de l'état de conservation⁴.

Réponse de François PRUD'HOMME : On dispose de la méthode phytosociologique pour étudier les habitats naturels mais le sujet est moins difficile à circonscrire. La notion d'habitats d'espèces inclut beaucoup de paramètres. Les outils les plus opérationnels semblent être les plans nationaux d'actions ou des travaux de conservation ciblés sur l'espèce. Ils croisent des notions d'habitats d'espèces et des états de populations, des tendances. Aujourd'hui on travaille sur des espèces phares, avec des enjeux de conservation forts, et sur plusieurs dimensions (habitat d'espèce, écologie, dynamique, population).

4 Les rapports sont disponibles à l'adresse suivante : http://documentation.cbnsa.fr/opac_css/opac_css/index.php

Hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats et espèces en Aquitaine

Intervenant : Ghislaine BRODIEZ, DREAL Aquitaine, chargée de mission Natura 2000

mail : ghislaine.brodiez@developpement-durable.gouv.fr

Résumé

La notion d'enjeu de conservation est une notion centrale pour la gestion du réseau Natura 2000 à tous niveaux.

La DREAL Aquitaine souhaite mener en 2014 un travail de hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire à l'échelle régionale. Ce travail a été ébauché avec les CBN en 2012 pour les habitats naturels et la flore, sur la base d'une proposition du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN).

Ce travail devra ensuite être porté à connaissance et décliné pour :

- proposer un cadre régional de hiérarchisation des enjeux de conservation dans les Docob,
- mettre à disposition des outils de référence pour les services instructeurs des évaluations d'incidences (note d'enjeu régionale + fiches habitats/espèces par exemple),
- prioriser des contrats et réfléchir sur les leviers d'action,
- orienter l'animation des sites vers les priorités écologiques et les outils adaptés,
- définir des priorités de suivis et d'amélioration des connaissances.

→ voir diaporama « [5_Enjeux_ECAquitaine](#) »

Présentation

Contexte

Les prochains PDR (plan de développement rural) pour 2014-2020 vont être régionalisés. Par ailleurs, l'Europe nous demande de rechercher l'efficacité des fonds et de passer d'une logique d'éligibilité à une logique d'opportunité et donc de recentrer l'action sur les priorités déterminées au niveau national ou local. Le Muséum a donc été chargé par le Ministère de travailler sur une hiérarchisation des habitats et des espèces pour guider la gestion locale. Une méthode et des pré-listes régionales ont été établies en juillet 2012. Elles ont fait l'objet de remarques de la part des CBN et des DREAL. Le travail est encore en cours actuellement (notamment pour intégrer les résultats du rapportage 2013). Cette priorisation a été intégrée au dossier de la France pour préparer la prochaine programmation communautaire.

Par ailleurs, le retard aquitain sur l'élaboration des Docob et la mise en animation des sites se traduit aujourd'hui par une forte accélération de la mise en gestion. Par rapport à la précédente programmation les estimations conduisent à des besoins multipliés par deux pour l'animation, par quatre pour les contrats hors MAE et par six pour les MAE. Or les disponibilités budgétaires ne pourront pas suivre ces besoins croissants.

Principes

Le travail va se baser sur la note méthodologique du MNHN qui prend en compte le statut, l'état de conservation, la responsabilité au sein de la zone biographique, plus des critères de rattrapage.

Les listes ont déjà été relues mais un travail plus en profondeur est nécessaire.

D'autres éléments seront intégrés :

- les listes rouges régionales,
- les éléments relatifs à la responsabilité de l'Aquitaine en s'appuyant notamment sur l'aire de répartition, les perspectives futures...,
- les données des FSD,
- et des critères de rattrapage.

L'objectif est d'intégrer le maximum de critères pour discriminer différents enjeux :

- enjeux de préservation : l'important pour ces enjeux étant la non destruction. Cela passera notamment par une meilleure prise en compte dans les projets donc via les évaluations d'incidences Natura 2000 ;
- enjeux de gestion : des mesures de gestion doivent être mises en place, lesquelles ? Sachant que certaines peuvent relever d'autres dispositifs, un travail complémentaire sera nécessaire pour les identifier ;
- enjeux de suivi : les habitats sont déjà plutôt bien traités et la stratégie du CBNSA va apporter encore plus de méthode. On sait par contre qu'il y a des lacunes sur les espèces. On a besoin de suivi normalisés pour pouvoir procéder à des agglomérations de données. Comme on ne peut pas tout traiter d'un coup nous avons besoin de faire des choix, de cibler et de structurer.

La logique par zone biogéographique sera conservée : la hiérarchisation traitera des zones biogéographiques atlantique et alpine, en commençant par la zone atlantique.

Déclinaison opérationnelle

- demande récurrente des services instructeurs : aide à l'instruction des évaluations d'incidences (appréhender les enjeux réels sur les habitats et les espèces) : outils accessibles et produits rapidement,
- prioriser les contrats : à reconduire dans les années à venir,
- priorisation sur les suivis et l'amélioration des connaissances,
- cadrage régional pour la hiérarchisation des enjeux de conservation pour les Docob.

Organisation

Pilotage DREAL avec une DDT référente : la DDTM40 (Julie LACANAL, chef de service)

Référent technique :

- flore : CBN,
- faune : stagiaire DREAL + implication du CSRPN (1 correspondant pour le projet + 1 correspondant pour chaque groupe d'espèces),
- partenariat avec l'OAFS,
- comité de pilotage : intégrer quelques animateurs et opérateurs sur le projet.

Calendrier :

- Janvier-mars : définition de la méthode
- Mars-juin : travail de hiérarchisation des enjeux de conservation
- Juillet-août : démarrage de la réflexion sur la déclinaison opérationnelle.

Pour les priorités d'intervention, il ne sera pas possible de traiter rapidement tous les outils qui existent mais concernant les contrats, l'objectif est de disposer d'un cadre pour le début de la prochaine programmation.

Question de Claire BETBEDER (Communauté de communes des Grands Lacs) : Comment intégrer ces éléments dans les Docob qui sont en cours d'élaboration et déjà bien avancés ?

Réponse de Ghislaine BRODIEZ : Les opérateurs qui ont terminé le Docob avant ce travail rencontrent également cette difficulté à la différence près qu'aujourd'hui nous disposons de la liste élaborée par le Muséum qui peut d'ores et déjà apporter des éléments. Pour une déclinaison plus fine en priorité d'action, cela arrivera en début de phase d'animation, qui elle-même débutera dans un cadre plus clair que celui qui existe actuellement. Le travail réalisé à l'échelle du site garde sa valeur, notamment sur l'état de conservation.

Question de Gauthier WATELLE (Communauté de communes de l'Estuaire) : À partir de quand pourra-t-on monter des contrats cette année ?

Réponse de Ghislaine BRODIEZ : Cela dépend du moment où le PDRR (plan de développement rural régional) sera validé. Sophie Audouard a expliqué ce matin que pour l'animation des crédits vont être mobilisés pour assurer la continuité, ce ne sera pas le cas pour les contrats. Un maximum de contrats a pu être signé en 2013 mais en 2014, tant que le PDR aquitain n'est pas validé, il n'est pas possible de financer des contrats. Le dispositif est en cours de construction, même si pour Natura 2000, hors MAE, les choses seront assez stables. Vraisemblablement il n'y aura pas de contrats avant septembre 2014 voire début 2015.

Question de Gauthier WATELLE (Communauté de communes de l'Estuaire) : La démarche sur les contrats sera restreinte cette année puisqu'il n'est même pas sûr que l'on puisse les faire signer cette année.

Réponse de Ghislaine BRODIEZ : Cette mission se fera forcément à minima. Le contenu technique et la façon de faire ne vont pas changer donc il est toujours possible de discuter sur ces bases avec les acteurs locaux. Par contre il existe beaucoup d'incertitudes sur la date à laquelle les contrats pourront être signés et sur l'enveloppe qui sera disponible (ouverte pour 3 mois au mieux, sachant que le Ministère a mis à disposition davantage de crédits en 2013 en argumentant sur le fait que 2014 serait quasiment une année blanche).

Question de Gauthier WATELLE (Communauté de communes de l'Estuaire) : Quelles sont les informations dont on dispose au sujet des MAE ?

Réponse de Ghislaine BRODIEZ : Les règles pour les MAE sont encore différentes. Il existe un règlement de transition qui permettra de commencer à utiliser la nouvelle enveloppe FEADER 2014-2020 sur la base de l'ancien dispositif technique. On peut signer des MAE en 2014 sans difficultés, les enveloppes devraient suivre. Mais il faudra expliquer à l'exploitant qu'il signe en 2014 sur les bases de l'ancien programme et qu'il devra basculer en 2015 sur les règles du nouveau programme, avec des incertitudes sur son contenu exact. Il n'y aura pas de modifications significatives des engagements unitaires spécifiques à Natura 2000, mais on ne sait pas aujourd'hui exactement comment va évoluer le socle (la PHAE, prime herbagère agroenvironnementale). En conclusion il y aura une continuité et la possibilité pour les exploitants qui ne trouvent pas d'équivalent à leur contrat dans le nouveau programme (en termes de contenu technique et de rémunération) de sortir du dispositif, mais il faut les informer des incertitudes actuelles.

Question de Gauthier WATELLE (Communauté de communes de l'Estuaire) : Nous n'avons pas encore reçu de demandes sur les besoins financiers. Est-ce normal à cette période de l'année ?

Réponse de Ghislaine BRODIEZ : Les besoins pour les MAE ont été estimés par la DRAAF, la DREAL et les DDT/M sur la base des renouvellements de contrats et de la dynamique de contractualisation que l'on observe. Ils ont été discutés avec la Région et normalement on disposera des crédits nécessaires.

Pour la programmation des mesures qui seront financées en 2014, la CRAE n'aura pas lieu en décembre cette année, mais se tiendra a priori en mars (CRAE ou son équivalent dans le nouveau dispositif, avec le Conseil Régional comme autorité de gestion du FEADER).

La priorité sera donnée d'abord aux MAE en renouvellement (qui ont été signées en 2009), ensuite aux territoires récents (1 ou 2 ans d'animation) en dynamique forte et ensuite de nouveaux territoires. À noter que la priorité sera donnée aux projets existants, notamment à ceux qui sont dans une dynamique de contractualisation forte (comme les marais du Blayais). Si vous souhaitez introduire des modifications alertez-nous très rapidement parce qu'au moment de la prochaine CRAE, il sera trop tard pour conduire une animation efficace auprès des agriculteurs. Si ces modifications sont importantes et que c'est sur cette base que vous souhaitez engager l'animation, contactez la DRAAF et la DREAL pour avoir une validation informelle avant le passage en CRAE.

Question de Thierry LAPORTE (CEN Aquitaine) : D'après les critères de hiérarchisation que vous avez présenté, pour un certain nombre d'espèces et d'habitats, que l'on connaît mal, ils devraient a priori ressortir dans les enjeux de connaissance/suivi. Est-ce qu'il faudra attendre d'avoir des éléments de connaissances

supplémentaires avant de prévoir des actions de gestion ou est-ce qu'à dire d'experts on pourra déjà faire des propositions ?

Réponse de Ghislaine BRODIEZ : Les critères qui vous ont été présentés pour hiérarchiser les enjeux sont ceux du Museum. L'objectif en Aquitaine est de préciser ces critères, de les compléter pour aller plus loin que les listes actuelles et de disposer de plus d'éléments pour définir les priorités de suivi, les priorités de gestion et les priorités de non-dégradation. Pour autant, ce n'est pas parce qu'on ne dispose pas de données suffisantes que rien ne sera fait. Si un habitat ou une espèce se retrouve comme prioritaire pour l'amélioration des connaissances, ça ne signifie pas que rien ne doit être fait en termes de gestion. De la même manière, ce n'est pas parce qu'un habitat ou une espèce n'est pas considéré comme prioritaire qu'aucune action ne doit être entreprise. Mais l'objectif est d'être plus lisible sur les grands enjeux en Aquitaine, de porter les efforts sur ces enjeux et de pouvoir mieux les défendre. Ce n'est pas pour autant qu'on ne travaillera plus sur les autres.

Question de Thierry LAPORTE (CEN Aquitaine) : Comment priorise-t-on des habitats qu'on connaît mal, comment les mettre au même niveau ceux que l'on connaît bien et ceux que l'on connaît peu ? Il sera sans doute nécessaire d'avoir une phase d'expérimentation ?

Réponse de Ghislaine BRODIEZ : Si on identifie un défaut de connaissance de l'état de conservation de l'espèce ou de l'habitat ou un défaut de connaissance des mesures de gestion favorables, et un enjeu de préservation fort en Aquitaine, on pourra effectivement expérimenter des mesures de gestion spécifiques ou suivre de plus près sur certains sites les effets des mesures de gestion.

Remarque de Thierry LAPORTE (CEN Aquitaine) : le CEN fait part de son intérêt pour participer à la démarche.

De l'état de conservation aux mesures de gestion

Intervenant : François PRUD'HOMME, Conservatoire Botanique Pyrénées et Midi-Pyrénées⁵, chargé de mission Natura 2000

mail : francois.prudhomme@cbnmpm.fr

Résumé

L'élaboration des documents d'objectifs amène à produire un état des lieux du milieu naturel dont la traduction la plus lisible est la cartographie des habitats naturels. Héritant de cet outil complexe, l'animateur des sites Natura 2000 doit mettre en place les actions proposées dans le Docob dans le but final de maintenir voire améliorer l'état de conservation des habitats du site. Le type de compétence et le temps qui séparent l'opérateur naturaliste initial de l'animateur de contrats peuvent entraîner des difficultés voire des erreurs de diagnostic et compromettre la finalité des actions prévues par les Docob.

Ces difficultés viennent des limites de la cartographie, de la diversité des situations dans un même type générique d'habitat, de la transposition à l'échelle de la parcelle d'une action générale à l'échelle du site, ces points seront abordés dans cette présentation.

→ voir diaporama « [6_CBNPMP_Natura2000_AQU_animation](#) »

Présentation

Contexte

La région Midi Pyrénées s'est lancée plus tôt dans la mise en œuvre de Natura 2000. La mission d'appui a débuté en 2002. Depuis plus de 5 ans, les sites sont principalement en animation. La mission a pu constater des problèmes dans la mise en œuvre des Docob. La présentation a essentiellement un but de témoignage même si l'évaluation des mesures de gestion n'est pas au cœur des missions des Conservatoires.

Il faut noter qu'en 1998-2001, lorsque les élaborations de Docob ont démarré, pratiquement personne ne connaissait la notion d'habitat ou de phyto-sociologie et il était difficile de se faire comprendre par la majorité des acteurs. De grands progrès ont été faits depuis mais il n'est pas surprenant que l'on se pose des questions aujourd'hui sur l'état de conservation parce qu'on est encore dans une phase de calage.

Comment faire, dans la situation d'un service instructeur ou d'un animateur qui n'a pas fait le Docob et qui n'a pas le bagage scientifique et technique d'un naturaliste, lorsqu'on se retrouve devant une parcelle dont on doit améliorer l'état de conservation ? Comment éviter les pièges ?

Les données disponibles

1) Quelles sont les données dont on dispose sur l'état de conservation ?

- À l'échelle du site :
 - une évaluation de l'état de conservation à l'échelle du site (pas de la parcelle) et par type de végétation,
 - une méthode de mesure de l'état de conservation : c'est une méthode locale (difficile à comparer avec ce qui a été fait dans le site voisin) puisque, on l'a dit, il n'existe pas encore de méthode standardisée au niveau national pour évaluer l'état de conservation de tous les types de végétation. Toutefois, il est obligatoire pour l'opérateur d'écrire la méthode qu'il utilise pour mesurer l'état de conservation.
- Sur la végétation :
 - une évaluation à l'échelle biogéographique et nationale (cahiers d'habitats) : cela donne

⁵ Le CBNPMP existe depuis 1999. Son siège est installé à Bagnères-de-Bigorre. Il a une antenne à Caylus près de Montauban. Voir le diaporama « [6_CBNPMP_Natura2000_AQU_animation](#) » pour connaître l'ensemble des missions du CBNPMP

- quelques éléments (sur quels points cet habitat est fragile par exemple),
- toujours via les cahiers d'habitats : les caractéristiques souhaitables, les listes d'espèces typiques....
- Au niveau du polygone : l'échelle qui intéresse l'animateur. Souvent peu de choses
 - parfois, dans les tables attributaires, l'état de conservation est indiqué,
 - il se peut que la parcelle se trouve dans le dispositif de suivi du conservatoire botanique (mais peu probable).

Les animateurs disposent globalement de peu de données pour évaluer l'état de conservation d'un habitat à l'échelle d'une parcelle. Mais l'important est d'avoir une gestion appropriée du milieu (d'aller vers le mieux et au minimum de ne pas être contre-productif) même si l'état de conservation n'est pas évalué avec précision. Il s'agit donc de comprendre la végétation de la parcelle ciblée.

2) Quelles sont les données disponibles sur la végétation ?

- Le Docob avec notamment les fiches habitats qui donnent les caractéristiques locales de l'habitat (caractéristiques floristiques et stationnelles). Cela vous permettra de situer votre habitat par rapport à ce cadre.

Ces informations sont données à l'échelle du type d'habitat et pas de l'individu d'habitat. Lorsque pour un habitat Natura (6140) ne correspond qu'un type de végétation et qu'une correspondance en code Corine Biotope (36.314), il n'y a pas de problème : ce qui est vrai à l'échelle du type de végétation sera vrai à l'échelle de l'habitat.

Il arrive qu'à un habitat Natura correspondent plusieurs types de végétations (exemple des pelouses sèches) : malgré les caractéristiques qui les rendent assez proches pour justifier leur rapprochement sous un même type d'habitat (en termes d'enjeu de conservation), chacun de ces types a un fonctionnement différent (dans le cas présent hydrologique), donc des leviers d'intervention et de gestion différents. Il y a peu de chance pour qu'une méthode soit favorable à l'ensemble de ces végétations.

Sur un même site, on peut avoir l'ensemble de ces végétations, regroupées sous un même nom, avec peut-être une seule fiche habitat et une seule représentation cartographique. L'information dont on dispose peut cacher une diversité de situation importante, il s'agit donc de bien comprendre les particularités de la végétation qui nous intéresse.

- Les couches cartographiques

Au départ, les cartographies des habitats n'étaient pas construites comme un document de référence qui soit utilisable en l'état pour une étude d'incidences⁶ mais il s'agissait d'avoir des indications pour l'évaluation des enjeux. Sur certains sites en Midi Pyrénées, il ne reste à l'animateur que la carte papier qui ne traduit qu'une partie des informations fondamentales « cachées » dans les tables attributaires : présence de mosaïque d'habitats et le niveau de prospection au moment de la caractérisation du polygone (qualité de la donnée initiale) par exemple.
- Les fiches actions

Ces fiches sont issues de groupes de travail avec les limites que cela implique : compétences en gestion des acteurs autour de la table, volonté de reproduire des méthodes qui fonctionnent ailleurs (mais pas forcément adaptées au contexte local), opportunité en fonction des méthodes en cours au moment de l'élaboration des fiches (de nouvelles méthodes sont peut-être apparues depuis). De plus ces fiches sont construites à l'échelle de l'habitat et pas déclinées pour chaque type de végétations. Elles doivent être lues avec un regard critique voire proposer des modifications.
- les relevés phyto-sociologiques si la parcelle a été prospectée.

La classification permet de mettre un nom puis un statut et c'est un élément important mais c'est avant tout la caractérisation d'une réalité écologique et biologique, et donc des paramètres de l'écosystème qui permettent l'expression de la végétation décrite. Derrière ça, il y a un fonctionnement écologique et donc des leviers d'actions pour les gestionnaires. La phyto-sociologie a permis d'avancer significativement sur ces notions.

→ Voir diapo 10 : extrait d'un ouvrage de M. De Foucault sur les prairies de l'Armagnac.

Il est nécessaire de savoir reconnaître un certain nombre d'espèces qui permettent ensuite d'identifier les habitats. Il est possible que les divers types de végétations aient été décrits dans le Docob (au niveau la typologie des habitats) ce qui vous permet d'identifier ces espèces « marqueurs ». Par ailleurs, grâce aux schémas fonctionnels, on a une grille de lecture (influence de la topographie, de la fertilisation, de la fauche...) : on peut savoir vers quelle végétation on s'oriente en mettant en place telle ou telle action. Cette organisation des végétations les unes par rapport aux autres, avec les orientations de gestion qui les lient, est un usage de la phytosociologie souvent oublié.

⁶ Aujourd'hui la problématique des évaluations d'incidences est davantage prise en compte même si la cartographie des habitats reste plus un document indicatif qui doit être utilisé avec un regard critique.

En conclusion :

- il faut avoir un regard critique vis-à-vis de toutes les données disponibles (végétations ou actions),
- il est nécessaire d'avoir des compétences floristiques ciblées,
- il est possible d'avoir un appui via des partenaires (notamment les conservatoires botaniques).

Échanges avec la salle

Questions de Gauthier WATELLE (Communauté de communes de l'Estuaire) : Le schéma sur les liens entre gestion et habitats est vraiment très intéressant, c'est ce que les animateurs recherchent. Est-ce qu'il existe pour tous les types d'habitats ? Concernant les mesures qui ne sont pas forcément adaptées, comment peut-on faire pour les adapter alors que les contrats doivent respecter les clauses fixées dans le Docob ?

Réponse de François PRUD'HOMME : Il est surtout important d'en comprendre la logique, l'approche. Sur certains habitats les conservatoires ont des références et sont en mesure d'aider les animateurs, mais pas sur tous. La fiche du Docob n'est pas complètement à remettre en cause. Elle peut être pertinente sur certaines parcelles, mais peut-être pas sur toutes.

Réponse de Ludovic OLICARD (CBNPMP) : Il s'agit souvent de ré-interpréter la fiche : quels objectifs et donc quelles parcelles réellement visées ? Les fiches sont plus souvent à préciser qu'à modifier.

Réponse de Natacha DULKA (DREAL) : Tous les ans, lorsque le COPIL se réunit pour le bilan d'animation, il est possible de proposer des modifications (mises à jour, précisions).

Remarque de Thierry LAPORTE (CEN Aquitaine) : Une des questions que je me pose est « Comment sensibiliser les élus qui sont aux commandes de ces Docob ? » Souvent on fait des présentations épurées, ces notions ne sont pas abordées, pourtant s'ils ne les comprennent pas, ils ne peuvent pas bien comprendre le travail qui est fait. Les élus pourraient être réceptifs au type de présentation qui vient d'être faite, qui est tout à fait parlante. C'est sans doute un des enjeux des années à venir : se faire comprendre des élus pour l'acceptation de mesures qui sont nécessaires. Aujourd'hui on sent un véritable décalage sur le terrain.

Réponse de François PRUD'HOMME : Il est parfois difficile d'entendre la fragilité des dispositifs. Les acteurs voudraient que tout soit parfait. C'est un travail ingrat : une inexactitude risque de jeter le doute sur l'ensemble du travail. Un des constats très positifs par rapport à Natura 2000 est l'amélioration considérable des connaissances. En Midi-Pyrénées il est prévu de publier un ouvrage à destination d'un public équivalent à celui des COPIL sur les connaissances recueillies dans le cadre de Natura pour valoriser ce travail.

Question de Sophie AUDOUARD (DREAL) : Existe-t-il au CBNSA des guides similaires au schéma présenté ?

Réponse de Grégory CAZE (CBNSA) : Les études phytosociologiques évoquées ce matin visent à décrire les végétations puis à décrire les schémas systémiques : si on reprend les schémas, une fois les boîtes décrites, on recherche les relations qu'elles ont entre elles (topographiques, dynamiques, trophiques...). Petit à petit, par système, par type d'habitat, par site parfois, on construit ces schémas systémiques. Des études ont déjà été réalisées, sur les boisements marécageux de la Leyre par exemple, sur les lagunes, tourbières, sur certains marais de l'Estuaire,... À chaque fois ce schéma systémique a été établi. Le porter à connaissance de ces études est un véritable enjeu : le site internet dévolu au catalogue préliminaire des habitats d'Aquitaine qui a peu évolué depuis sa construction va progressivement s'enrichir de ces rapports. Par ailleurs sur le site documentaire de CBNSA vous trouverez les références des études produites et vous pouvez les demander.

Réponse de Natacha DULKA (DREAL) : Pour compléter ce qui vient d'être dit, le site de la DREAL va également évoluer pour mettre en ligne davantage de bibliographie ou faire des liens vers les sites comme ceux des CBN.

Intervenant : Frank QUENAULT, Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Etangs du Littoral Girondin, SIAEBVELG, animateur du site N2000 des lacs médocains
Mail : frank.quenault@siaebvelg.fr

Résumé

Frank QUENAULT anime en parallèle deux sites Natura 2000 (Habitats – Oiseaux) et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des lacs médocains. Il intègre ainsi les enjeux et objectifs des deux politiques lors de la concertation locale. Par la connaissance des différents outils, il s'assure de la complémentarité des démarches et propose les mesures de gestion les plus cohérentes au regard des enjeux de ces deux politiques sur ce territoire.

Le bassin versant des lacs médocains s'étend sur 1000 km² de forêts, de lacs et de marais. L'eau et les zones humides y sont des préoccupations majeures des acteurs locaux.

La présentation permettra de retracer l'historique des démarches depuis la création du Syndicat de bassin versant, l'élaboration du SAGE jusqu'à l'animation des Docob Natura 2000. Ces deux démarches y sont menées conjointement pour optimiser leurs complémentarités au service de la biodiversité et de la ressource en eau.

→ voir diaporama « [7 SAGE NATURA 2000 Lacs Medocains](#) »

Présentation

Contexte

Plusieurs problématiques ont été identifiées dans le SAGE :

- l'eutrophisation des lacs,
- les baignades et une activité touristique forte (3-4000 personnes par lac et par jour),
- des problèmes quantitatifs : de 2007 à 2010 l'objectif était d'améliorer les connaissances. Un partenariat avec le BRGM a été monté pour étudier les nappes. Des études de débits ont été réalisées. Le syndicat a acquis les données LIDAR (relevés topographiques précis),
- l'information, pour expliquer à chaque acteur pourquoi on arrive à ce niveau d'eau,
- les invasives : elles font l'objet d'un suivi spécifique avec un COPIL dédié. Il existe désormais un plan d'action par espèce,
- les continuités écologiques : les 5 écluses sont équipées de passes à anguilles, suivies par la fédération de pêche, l'IRSTEA et l'ONEMA. On constate que ce n'est pas complètement satisfaisant : la moindre erreur peut entraîner des dysfonctionnements,
- les milieux aquatiques : programme de gestion des cours d'eau,
- les zones humides : apport notable du travail de la DREAL qui a permis de délimiter ce qu'on appelait à l'époque les « zones vertes » qui sont ensuite devenues les zones humides prioritaires dans le cadre du SAGE. Travail avec d'autres acteurs comme la RNN de l'Etang de Cousseau. Avec la disparition de l'élevage ce sont les chasseurs qui sont devenus les principaux acteurs en matière de gestion.

Sur l'organisation et la gouvernance

En janvier 2010, il a été décidé de réviser le SAGE. Une des conclusions était que pour améliorer le travail sur les zones humides il fallait utiliser Natura 2000 : les deux démarches (révision du SAGE et élaboration du Docob) ont donc été menées de concert.

25 réunions se sont tenues entre 2010 et 2012 : des groupes de travail, des commissions locales de l'eau (CLE), des comités de pilotages. Le SAGE et l'arrêté d'approbation du Docob ont été signés lors d'une même séance, en présence du Préfet. Les membres des comités de pilotage sont les mêmes (définis dans deux arrêtés préfectoraux distincts) et les COPIL se déroulent désormais en même temps.

Au niveau de l'organisation il y a donc une seule structure porteuse, avec une compétence en terme de maîtrise d'ouvrage (permet la mise en œuvre directe de certaines actions).

Sur la mise en œuvre

Il reste des freins :

- le choix des indicateurs : le SAGE et le Docob prennent comme indicateurs des macrophytes mais ce ne sont pas les mêmes,
- l'harmonisation de la cartographie : pas de base de données commune entre cartographie des habitats et cartographie des zones humides,
- en commission « milieux aquatiques » de la CLE, la directive « Habitats » n'est jamais citée.

Des réunions entre animateurs SAGE et animateurs N2000 seraient utiles.

Les outils financiers :

- pour la qualité des eaux les financeurs sont : l'agence de l'eau Adour Garonne⁷, le conseil régional, le conseil général, l'université de Bordeaux 1 et 3, le syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon, la chambre d'agriculture,
- pour la gestion quantitative et les invasives l'agence de l'eau, le conseil régional et le conseil général sont les principaux financeurs. À ce sujet, un compromis doit être trouvé entre la gestion des zones humides, des inondations, des activités ...,
- pour la reconnexion des zones humides (les politiques menées dans les années 60 et 70 ont entraîné des déconnexions entre zones humides) on retrouve les mêmes financeurs auxquels s'ajoutent la réserve de Cousseau et le Conservatoire du littoral,
- pour la restauration et l'entretien des habitats : utilisation de l'outil contrats Natura 2000. Ce sont des actions très visibles qui font beaucoup parler. Le maintien des zones ouvertes par exemple fonctionne très bien,
- Finalement on constate davantage de tensions entre la gestion des zones humides et le maintien des continuités écologiques qu'entre zones humides et activités : en période d'étiage, faut-il prioriser la mise en eau ou la montaison ?

Conclusions

- un travail en commun depuis 15 ans,
- 7 contrats en quelques mois et beaucoup d'attentes à ce niveau,
- mise en place d'actions en complément d'autres acteurs (notamment les réserves naturelles) même si les outils sont parfois un peu complexes.

Échanges avec la salle

Question de Gauthier WATELLE (Communauté de communes de l'Estuaire) : Avec 7 contrats c'est une surface considérable qui est traitée (500 ha), avec qui ont-ils été passés ?

Réponse de Frank QUENAULT : Nous avons commencé avec les communes (Lacanau et Carcans), qui sont propriétaires d'importantes surfaces. Cela permet aussi de rassurer les propriétaires privés voisins. Les communes peuvent aussi passer des conventions avec les propriétaires et prendre la maîtrise d'ouvrage du contrat.

Question de Jérôme FOUERT (PNR Landes de Gascogne) : Par rapport aux questions traitées précédemment (état de conservation, qualification des végétations), comment as-tu été guidé pour engager les mesures, pour prioriser les zones d'intervention ? Et quel suivi a été mis en place sur les surfaces contractualisées ?

Réponse de Frank QUENAULT : On a eu aussi des difficultés pour qualifier les végétations. On s'est appuyé sur le Docob et la cartographie (réalisés par le partenariat ONF, IRSTEA, LPO et Réserve de Cousseau) et le « dire d'experts » des gestionnaires de la Réserve et via les photos aériennes qui montraient la transformation progressive en milieux forestiers. Mais sur certaines espèces ou habitats patrimoniaux ça peut être compliqué. Par exemple sur les gazons amphibies, on travaille actuellement avec Anthony LE FOULER (CBNSA) sur le lien avec la gestion des niveaux d'eau. Est-ce que la gestion actuelle convient à ces milieux ? Pour l'instant on ne sait pas.

Pour les suivis, le ¼ temps consacré à l'animation de Natura 2000 ne permet pas d'en faire beaucoup. On va beaucoup s'appuyer sur les suivis mis en place par le CBN (une dizaine de transects installés) sur le site.

⁷ Lien vers le [10ème programme](#)

La cartographie des habitats va aussi amplement servir, même si elle n'est pas parfaite. On pourra comparer l'évolution après la première phase d'animation. On a aussi mis en place des choses simples qui permettent de faire participer les acteurs du territoire (réserve naturelle, chasseurs, communes) qui voient les aspects concrets du travail : par exemple on a proposé le suivi des limicoles nicheurs parce qu'on s'est aperçu que ces espèces avaient très vite réagi après nos interventions sur la réouverture de milieux.

Remarque de Jérôme FOUERT (PNRLG) : le suivi repose effectivement énormément sur les acteurs locaux. Le choix de faire des indicateurs simples permet sans doute de favoriser leur suivi sur le long terme. Au Parc on travaille sur la bio-indication qui semble une voie intéressante.

Question de Mélanie OZEN (EPIDOR) : Quels liens concrets ont été faits entre le SAGE, outil plus réglementaire et Natura 2000, outil plus contractuel (mis à part les évaluations d'incidences) ? Est-ce que par exemple le règlement du SAGE comporte des obligations vis-à-vis de Natura 2000 ? Et vice-versa, comment le Docob mentionne-t-il le SAGE ?

Réponse de Frank QUENAULT : Il n'y a pas d'obligations mais pour les zones humides prioritaires (qui correspondent à peu près au périmètre du site Natura 2000) des règles fortes de protection ont été écrites, même si elles ne constituent pas une garantie d'absence totale d'intervention. Une disposition a également été prise pour quasiment déléguer à Natura 2000 la gestion des milieux naturels : le poste d'animateur est donc financé par le SAGE et prévoit une partie d'animation Natura 2000.

Les enjeux et les objectifs des documents sont cohérents et quasiment écrits de la même manière. On utilise l'un ou l'autre des outils en fonction des thématiques et en fonction de l'efficacité des dispositifs : pour la qualité de l'eau par exemple, le SAGE apparaît comme plus pertinent et ce sujet est davantage développé. Pour la gestion des habitats naturels on se réfère plus au Docob et à ses fiches actions.

Sur d'autres territoires, avec moins de correspondances en termes de périmètre, tout ça n'aurait sans doute pas été possible. Sur des territoires plus grands, les orientations du SAGE sont sans doute plus générales et moins faciles à traduire dans les Docob.

Remarque de Sophie AUDOUARD (DREAL) : On demande souvent d'avoir une cohérence entre les deux dispositifs. Sachant que Natura ne dispose pas des mêmes moyens, c'est à nous de nous faire connaître dans les comités de bassins et les CLE et d'aller chercher les financements.

Réponse de Frank QUENAULT : Pour compléter, en Commission on sait faire pour traiter de la qualité ou de la continuité mais sur la gestion des zones humides le constat est souvent que les outils ne sont pas disponibles ou que l'on n'arrive pas à trouver des porteurs. Des actions se font mais les modalités pour les mettre en œuvre ne sont pas du tout aussi avancées et abouties que les contrats Natura 2000. Et on a du mal à faire entendre que ces derniers existent et qu'ils peuvent être efficaces.

Question de Pascal TARTARY (CEN Aquitaine) : Est-ce que le contrat de lac ne serait pas un moyen d'avoir un plan d'action qui intègre des préconisations réglementaires du SAGE et des actions contractuelles de N2000 ?

Réponse de Frank QUENAULT : C'est une piste écrite dans le cadre du SAGE. Quand on a élaboré le Docob, l'Agence de l'Eau était financeur et aurait pu demander à ce que le document ne soit pas seulement un Docob mais qu'il serve aussi de base à un contrat de Lac. Ça n'a pas été le cas et aujourd'hui l'Agence ne souhaite pas financer des actions dans le cadre du Docob parce qu'il ne répond pas aux critères d'un plan de gestion.

Question de Frédéric DUPUY (PNR Périgord-Limousin) : Pourtant il me semblait que l'Agence de l'Eau finançait l'élaboration et l'animation ? D'ailleurs l'Agence de l'Eau aurait eu toute sa place à une journée comme aujourd'hui.

Réponse de Sophie AUDOUARD et Ghislaine BRODIEZ (DREAL) : L'Agence de l'Eau était invitée mais n'a pas pu être représentée. Elle peut effectivement financer l'élaboration, l'animation, et contribuer au financement des contrats Natura 2000.

Les MAE "Natura 2000" sont financées par des crédits du Ministère de l'Agriculture et le FEADER. La MAE "zones humides" concerne les zones humides hors Natura 2000 et est financée par l'Agence de l'Eau et le FEADER.

Remarque de Paul COJOCARU (DDTM33) : Le 10^{ème} programme (2014-2020) de l'Agence de l'Eau montre une nouvelle philosophie et prévoit de prioriser beaucoup plus leurs actions en les ciblant sur des territoires à enjeux ce qui signifie deux choses :

- il devrait y avoir de nouveaux outils qui permettront de synthétiser les enjeux Eau et Natura 2000,
- l'Agence va prioriser ses financements sur des actions et des zones inscrites dans les plans d'action opérationnels territorialisés (PAOT) donc il est nécessaire que les opérateurs et animateurs travaillent en lien avec leur DDT/M pour y inscrire des actions multi-objectifs (Eau et Natura). Ces PAOT doivent être élaborés pour février 2014.

Intervenants :

Yann DE BEAULIEU, DREAL, chef de la division Continuité écologiques et gestion des espèces,

Mail : yann.de-beaulieu@developpement-durable.gouv.fr

Marie BARNEIX, Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage, pilote de l'observatoire et Paul FROMAGE, OAFS, géomaticien

Mails : barneix@oafs.fr, fromage@oafs.fr

www.oafs.fr

Grégory CAZE, CBNSA, responsable scientifique

Mail : cbsa.gc@laposte.net

Résumé

Information sur les nouveaux outils de partage des connaissances naturalistes en Aquitaine.

L'observatoire aquitain de la faune sauvage (OAFS) a pour objectif de permettre aux décideurs publics et aux acteurs du patrimoine naturel en Aquitaine de disposer d'un organisme dédié à la connaissance, à l'expertise et à la conservation de la faune sauvage et de ses habitats. Les acteurs du réseau Natura 2000 peuvent être bénéficiaires de l'outil autant que contributeurs. L'observatoire de la flore sauvage d'Aquitaine (OFSA), mis en place par le conservatoire botanique sud-Atlantique, a vocation à faciliter l'accès à l'information des différents gestionnaires d'espaces naturels, dont les opérateurs et animateurs Natura.

→ voir diaporama « [8 présentation OAFS](#) »

Présentation

Contexte (Yann DE BEAULIEU, DREAL)

La question de la mobilisation de la connaissance naturaliste est un point fondamental, indispensable pour une bonne mise en œuvre des différentes politiques portées par la DREAL :

- la politique d'amélioration des connaissances par rapport à de grands zonages comme les ZNIEFF (base pour la désignation des sites Natura 2000),
- identifier les niveaux de menaces sur certaines espèces sans s'arrêter aux « cotations » nationales mais avec une vision plus proche du terrain, en s'appuyant sur de la bio-évaluation. Par exemple pour élaborer la liste rouge Amphibiens-Reptiles (1ère liste rouge en Aquitaine),
- sur des aspects plus régaliens, la donnée naturaliste est mobilisée aussi dans les porter à connaissance. Un exemple qui monte en puissance : l'application de la réglementation espèces protégées pour des projets d'aménagement (photovoltaïque, éolien,...). Or beaucoup d'enjeux se trouvent en dehors des zonages, l'information naturaliste ne peut donc pas se résumer à ces zones,
- les missions de police (administratives ou judiciaires) qui montent en puissance.

Nous ne sommes pas en avance en Aquitaine. De grands chantiers ont été engagés depuis une dizaine d'années et il nous a semblé qu'il était opportun de vous présenter aujourd'hui deux outils de mutualisation de la connaissance : l'observatoire de la flore Sud Atlantique (OFSA), bien avancé, et l'observatoire de la faune sauvage (OAFS), en émergence.

L'Observatoire de la Faune Sauvage (Marie BARNEIX et Paul FROMAGE, OAFS)

L'OAFS, créé en janvier 2013 après 2 ans de préfiguration, est intégré à l'UMR (unité mixte de recherche) « biodiversité, gènes et communauté » porté par l'Université de Bordeaux et l'INRA. L'objectif est à la fois de mutualiser les données recueillies par la multitude d'acteurs qui travaillent sur la faune dans la région, puis de les valoriser et de réaliser des productions (par exemple la liste rouge Amphibiens).

Le fonctionnement est basé sur 3 entités :

- un réseau de contributeurs (RCOAFS) : ensemble des acteurs qui collectent des données faune et les mettent à disposition de l'observatoire. Au sein de ce réseau il y a un conseil de gouvernance (45 structures : associations, collectivités,...) qui définissent les orientations de l'observatoire,
- la cellule de traitement (Marie BARNEIX et Paul FROMAGE) qui anime le réseau, met en œuvre les objectifs définis par le réseau de contributeurs et construit les outils qui répondent à ces objectifs.,
- le conseil scientifique : toutes les productions sont validées (voire accompagnées) par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN),

Ce fonctionnement est inscrit dans la charte de fonctionnement (3 membres signataires). Ensuite, une convention de partage des données est passée avec chaque contributeur (spécifique pour chacun).

Productions et fonctionnement de l'OAFS :

Le format d'échange des données sera validé en septembre 2014.

L'OAFS va travailler sur :

- la définition d'indicateurs et de descripteurs de biodiversité,
- la stratégie régionale sur la faune sauvage,
- la production de cartes régionales : les cartes de richesse seront accessibles aux seuls contributeurs. Les cartes finales de répartition seront publiques. L'application est en test jusqu'à fin janvier. Au 1^{er} trimestre 2014 elle sera ouverte à tous les contributeurs.

L'Observatoire de la Flore Sud Atlantique (Grégory CAZE, CBNSA)

L'objectif était de construire un dispositif participatif, ouvert au public, qui permette une collecte et une restitution simples et fiables.

Structuration de l'observatoire :

- production des connaissances : 4 sources de données (4 composantes : bibliographie, herbiers, botanistes, réseau d'observation),
- une composante système d'information : le CBN assure la validation des données,
- composante d'analyse et de diffusion des connaissances avec la production de cartes de répartition, des listes rouges, des listes d'espèces exotiques, des indicateurs,...

Les données de l'observatoire concernent principalement la flore vasculaire et quelques autres (mousses, lichens, champignons,...) mais le CBN n'ayant pas de compétences internes sur ces groupes, ces données ne font pas l'objet d'une validation CBN. L'objectif est d'évoluer vers l'intégration des végétations : il sera bientôt possible d'intégrer les relevés phyto-sociologiques. Dans un futur plus lointain, un référentiel typologique des habitats sera relié à l'observatoire.

Le site internet de l'OFSA⁸ est ouvert en consultation depuis le 28 novembre et, à partir de fin mars 2014, il sera possible de faire des contributions. Il fera l'objet d'une présentation plus poussée après son ouverture. Il contient un certain nombre d'outils pratiques qui peuvent vous intéresser (méthode d'inventaire, bordereau de relevé phyto-sociologique,...).

Les données sont en cours d'intégration : plus 150 000 données ont déjà été intégrées, il en reste encore entre 200 et 300 000 à intégrer avant le mois de mars. Certains secteurs apparaissent vides parce que les données n'ont pas encore été importées et d'autres constituent de véritables vides de connaissances. Les données sont inter-opérables avec d'autres observatoires (SIGORE en Gironde par exemple), et des liens sont faits avec le système d'information national sur la flore de la fédération des conservatoires, ouvert dans les prochaines semaines.

L'interface de requête communale est accessible : il est donc possible d'obtenir une liste d'espèces par commune (pas encore complète). Pour les autorités publiques, membres du CBN, la donnée est accessible à un niveau plus fin (données parfois géolocalisées).

Échanges avec la salle

Remarque de Jérôme FOUERT (PNRLG) : Faune Aquitaine structure déjà beaucoup de données à l'échelle régionale sur la faune et la flore. Des millions de données existent actuellement, qui peuvent être restituées sur le même modèle que ce qui existe pour l'observatoire « flore ».

Réponse de Marie BARNEIX : Il existe effectivement une quantité de données considérables dans la base Faune Aquitaine. Ils ne font pas partie des signataires de la charte mais des discussions sont en cours et ils ont toujours participé au projet de construction de l'OAFS. Par ailleurs, l'OAFS ne se positionne pas sur la

8 <http://www.ofsa.fr/>

récolte des données des particuliers et il va collecter des données de contributeurs qui actuellement ne mettent pas leurs données sur Faune Aquitaine.

Remarque de Jérôme FOUERT (PNRLG) : Quid des données issues des Docob ?

Réponse de Marie BARNEIX : Toutes les données des Docob ont vocation à être intégrées à l'OAFS et à l'OFSA. C'est aussi pourquoi on travaille sur un format d'échange des données qui permettra de faciliter ces échanges.

Réponse de Natacha DULKA (DREAL) : Nous n'avons pas encore décidé des modalités d'échanges : soit ce sera la DREAL qui transmettra à l'OAFS soit directement les opérateurs et animateurs. Sachant que bien entendu ils auront accès à la base en tant que contributeurs.

Question de Léa GOUTAUDIER (CPIE Seignanx Adour) : Les données issues des études d'impacts ou évaluations d'incidences seront-elles récupérées (les services instructeurs par exemple ont connaissance de ces informations) ?

Réponse de Marie BARNEIX : Nous sommes en collaboration avec des bureaux d'études mais tout dépend beaucoup du commanditaire : s'il s'agit d'un commanditaire public il devrait être possible de récupérer la donnée sinon c'est au gré du maître d'ouvrage. Les services instructeurs voient passer les données mais elles restent la propriété du maître d'ouvrage.

Remarque de Marine HEDIARD (Landes Nature) : On aurait vraiment besoin d'avoir plus de liens entre les services instructeurs et les opérateurs et animateurs, pour être informés en amont, et pas seulement sur des gros projets. D'autant plus que l'on sait que cette mission d'accompagnement va monter en puissance.

Réponse de Coline GARDE et de Sophie AUDOUARD (DREAL) : Il n'y a pas de centralisation des évaluations d'incidences par un seul service. Beaucoup de procédures sont concernées, donc beaucoup de services instructeurs, avec des niveaux de connaissance très variables sur les questions relevant de Natura 2000. Petit à petit la DREAL et les DDT/M diffusent au moins la liste des contacts des animateurs et des opérateurs à ces services pour qu'ils puissent prendre contact avec vous. Mais votre position n'est pas évidente puisque vous avez un rôle d'accompagnateur et une mission de diffusion des connaissances mais vous n'avez pas à faire ni l'évaluation ni l'instruction de l'évaluation.

Question de Gilbert TAROZZI (DDTM 40) : Le CBNSA a parlé de « vides de connaissance » et c'est un constat que l'on a fait aussi lors des groupes de travail sur le schéma de cohérence écologique alors qu'il s'agissait de secteurs qui pourtant ne manquaient pas d'intérêt écologique. Pourrait-on préciser de quels secteurs il s'agit, pourquoi en est-on arrivé à cette situation et ce qu'il faudrait faire pour y remédier ?

Réponse de Grégory CAZE : Cela signifie que pour l'instant, il n'y a aucune donnée dans la base mais pas qu'il n'existe aucune donnée. Pour le CBN, les secteurs en déficit sont le sud du triangle landais et les landes du Marsan. Mais ces lacunes sont comblées petit à petit. Par exemple en 2014 un travail de prospection ciblé sur les espèces rares et menacées doit être mené sur l'extrême Sud-Ouest des Landes en lien avec le conseil général des Landes.

Sophie Audouard clôt cette journée d'échange en remerciant les intervenants et les participants pour l'intérêt et la qualité des échanges, et remercie particulièrement Natacha DULKA et l'équipe Natura de la DREAL pour l'organisation.

Annexe : liste des participants

Structure	Participant	Contact
EPIDOR	Ozenne Mélanie	m.ozenne@eptb-dordogne.fr
Parc Naturel Régional Périgord Limousin	Frédéric DUPUY	f.dupuy@pntpl.com
Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)	Cécile LEGRAND	c.legrand@cen-aquitaine.fr
CEN	Nolwenn QUERO	n.quero@cen-aquitaine.fr
CEN	Mathieu DUFFAU	m.duffau@cen-aquitaine.fr
Chambre agriculture Dordogne	Bernadette BOISVERT	Bernadette.Boisvert@dordogne.chambagri.fr
Communauté de commune de l'estuaire	Gauthier WATELLE	natura2000@cc-estuaire.fr
Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)	Pascal TARTARY	p.tartary@cen-aquitaine.fr
SIBV Engranne	Thomas CHAMBOEUF	sibv.engranne-gamage@wanadoo.fr
Communauté de commune de Montesquieu	Alexandra QUENU	natura2000gms@cc-montesquieu.fr
SIBV Gestas	Romain COMAS	re.comas@orange.fr
Communauté Urbaine de Bordeaux	Yves SUFFRAN	ysuffran@cu-bordeaux.fr
SIABVELG	Frank QUENAULT	frank.quenault@siaebvelg.fr
SIETRA	Ghislain PONCIN Manuela PONTES	Sietra.pimpine@orange.fr
SIBV de la Saye, du Galoste et du Lary	Baptiste LONDEIX	syndicat-saye@orange.fr
Biotope (diag écologique)	nicolas LEGRAND	nlegrand@biotope.fr
Réserve Naturelle Nationale des marais de Bruges ???	Sepanso	rnbruges@wanadoo.fr
ONF	Emilie SAUTRET	emilie.sautret@onf.fr
Communauté de Communes des Grands Lacs	Claire BETBEDER	natura2000@cdc-grands-lacs.fr
Association Landes Nature	Marine HEDIARD	marine.hediard@landes.chambagri.fr
Association Landes Nature	Julien BATAILLE	julien.bataille@landes.chambagri.fr
Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (PNRLG)	Jérôme FOUERT	j.fouert-pouret@parc-landes-de-gascogne.fr
Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (PNRLG)	François BILLY	f.billy@parc-landes-de-gascogne.fr
Ville de Tarnos	Pascale BARTHEU	environnement@ville-tarnos.fr
Conseil Général des Landes	Thierry GATELIER	thierry.gatelier@cg40.fr
Au fil des Séounes	Annie VERARDO	
Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne	Eloïse BLAZY	eloise.blazy@eptb-garonne.fr
ETEN Environnement	Alexandre RIBES	environnement@eten-aquitaine.com
ETEN Environnement	Lucile LEMAIRE	
Agglomération Sud Pays Basque	Florence RUBIO	f.rubio@agglospb.fr
Syndicat Mixte du bassin versant des Nives	Jérémie COINON	natura2000.nive@orange.fr
Commission Syndicale de Cize	Emilie CHOMARD	emiliechomard-docobcize@orange.fr
Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)	Thierry LAPORTE	t.laporte@cen-aquitaine.fr
Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)	Tangi LE MOAL	t.le-moal@cen-aquitaine.fr

Structure	Participant	Contact
Biotope	Thomas MARTINEAU	tmartineau@biotope.fr
CPIE Seignanx Adour	Léa GOUTAUDIER	cpieseignanxadour@orange.fr
CRPF	Luc-Olivier DELEBECQUE	lo.delebecque@crpfaquitaine.fr
DREAL	Hélène GRAND	helene.grand@developpement-durable.gouv.fr
DREAL	Joana GARAT	joana.garat@developpement-durable.gouv.fr
DREAL	Arnaud DELBARY	arnaud.delbary@developpement-durable.gouv.fr
DREAL	Yann DE BEAULIEU	yann.de-beaulieu@developpement-durable.gouv.fr
DREAL	Jérôme GUILLEMOT	jerome.guillemot@developpement-durable.gouv.fr
DREAL	Sylvie LEMONNIER	sylvie.lemonnier@developpement-durable.gouv.fr
DREAL	Stéphanie FLIPO	stephanie.flipo@developpement-durable.gouv.fr
DREAL	Sophie AUDOUARD	sophie.audouard@developpement-durable.gouv.fr
DREAL	Natacha DULKA	natacha.dulka@developpement-durable.gouv.fr
DREAL	Coline GARDE	coline.garde@developpement-durable.gouv.fr
DREAL	Ghislaine BRODIEZ	ghislaine.brodiez@developpement-durable.gouv.fr
DREAL	Sylvie FIRMIN	sylvie.firmin@developpement-durable.gouv.fr
DDT24	Hugo MAILLOS	hugo.maillos@dordogne.gouv.fr
DDTM33	Nicolas KLEIN	nicolas.klein@gironde.gouv.fr
DDTM33	Marie-Laure LAGARDE	Marie-laure.lagarde@gironde.gouv.fr
DDTM33	Paul COJOCARU	paul.cojocar@gironde.gouv.fr
DDTM33	Jean-François LE MAOUT	Jean-francois.le-maout@gironde.gouv.fr
DDTM33	Patrick MULET	patrick.mulet@gironde.gouv.fr
DDTM40	Julie LACANAL	julie.lacanal@landes.gouv.fr
DDTM40	Gilbert TAROZZI	gilbert.tarozzi@landes.gouv.fr
DDTM40	Patrick LACOMBE	patrick.lacombe@landes.gouv.fr
DDT47	Jacques QUINIO	jacques.quinio@lot-et-garonne.gouv.fr
DDTM64	Joëlle TISLE	joelle.tisle@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
DDTM64	Thérèse BORDAGARAY	therese.bordagaray@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

GLOSSAIRE

BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CBN	Conservatoire Botanique National
CE	Code de l'Environnement
CEN Aquitaine	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine
CLE	Commission Locale de l'Eau
COGEPOMI	Comité de Gestion des Poissons Migrateurs
COPIL	Comité de Pilotage
CPIE	Centre Permanent d'initiatives pour l'Environnement
CRAE	Comité Régional Agri-Environnement
CSRPN	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
DCE	Directive Cadre sur l'Eau
DDT(M)	Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)
DHFF	Directive Habitats, Faune, Flore
DOCOB	Document d'Objectif
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine
EIC	Espèce d'Intérêt Communautaire
EPIDOR	Établissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
HIC	Habitat d'Intérêt Communautaire
INRA	Institut de la Recherche Agronomique
IRSTEA	Institut National de Recherches en Sciences et Technologies pour l'environnement et l'Agriculture
LIDAR	« Light detection and ranging » c'est-à-dire télédétection par laser
LPO	Ligue pour la Protection des Oiseaux
MAE	Mesure Agri-Environnementale
MEDDE	Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
MNHN	Muséum National d'Histoire Naturelle
OAFS	Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage
OFSA	Observatoire de la Flore Sud-Atlantique
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF	Office National des Forêts
PDR	Plan de Développement Rural
PLAGEPOMI	Plan de Gestion des Poissons Migrateurs
PNR	Parc Naturel Régional
PNRLG	Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux